

Mercredi 27 Janvier 2010 - n°495

Santé - Maisons et pôles de santé - Bilan et propositions
Economie - Bilans démographiques - Principaux constats de l'Insee
Economie - Rubans du développement durable - FMVM partenaire officiel en 2010
Economie - Redécoupage des circonscriptions législatives

Economie - Martinique et Guyane Oui à une collectivité unique
Economie - Haïti - Solidarité des Collectivité territoriales
Economie - Agenda
Economie - Réforme des collectivités territoriales - Les sénateurs s'emparent du texte

SANTÉ

Maisons et pôles de santé - Bilan et propositions

Un rapport sur « Le bilan des maisons et pôles de santé et les propositions pour leur développement » a été remis à la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, le 19 janvier dernier. Les auteurs de ce rapport*, coordonné par l'Inspection générale des affaires sociales, et commandé par les ministres de la santé, de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville, dresse un constat sévère et inquiétant des maisons de santé : « Le dispositif de premier recours est à bout de souffle. Il ne répond ni aux attentes des professionnels, ni aux préoccupations des autorités publiques et n'est plus aptes à répondre aux évolutions de la populations. »

Points forts

Les maisons de santé regroupent sous le même toit médecins, kinés, infirmiers etc... pour permettre un accès aux soins coordonné dans des zones où on manque de professionnels de santé.

Le document évalue à la fin de l'année 2009, à 160 le nombre de maisons de santé et à 25 celui des pôles de santé ayant reçu un financement du fond d'investissement à la qualité et à la coordination des soins. Il relève en matière un « foisonnement d'initiatives, difficile à quantifier car ne faisant pas l'objet d'un recensement exhaustif ». Il reconnaît et le rôle important des collectivités territoriales dans la mise en place et le soutien aux dispositifs assortis cependant d'une grande disparité régionale.

Points faibles

Les critiques émises par les auteurs du rapport sont nombreuses. Nous retiendrons en particulier la dimension financière des maisons et des pôles de santé : fragilité juridique et financière, montages complexes, modalités de rémunérations des personnels soignants.

Propositions

Les auteurs du rapport constatent cependant l'existence « d'obstacles » à la création de nouveaux établissements, qui portent essentiellement

« sur une fragilité juridique et financière » et qui « oblige les promoteurs-professionnels de santé à des montages complexes, introduit des risques sociaux, fiscaux et de responsabilité professionnelle ».

Parmi les propositions formulées dans ce rapport, nous retiendrons les nouveaux modes de rémunération pour les professionnels de santé intervenant en maisons de santé et un nouveau cadre juridique, pour accélérer la mise en place de ces établissements.

En conséquence, les auteurs recommandent « un nouveau cadre juridique spécifique et de nouveaux modes de financement », avec notamment une rémunération mixte, forfaitaire et à l'activité pour les professionnels ainsi qu'un « fonds national pérenne » pour les structures elles-mêmes.

(1) Jean-Marc Juilhard sénateur du Puy-de-Dôme ; le Professeur Guy Vallancien, médecin, professeur à l'Université Paris-Descartes ; Bérengère Crochemore (représentant les internes en médecine) et Annick Toubia (représentant les infirmiers libéraux).

ECONOMIE

Bilans démographiques - Principaux constats de l'Insee

Le recensement annuel de la population dont les travaux de collecte ont dernièrement débuté, sert de base aux estimations des populations légales et permet de livrer régulièrement les tendances démographiques touchant le pays. L'Insee a récemment indiqué qu'au 1er janvier 2010, 64,7 millions de personnes vivaient en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (62,8 millions en métropole et 1,9 million dans les Dom).

Au niveau européen, la France se situe au deuxième rang par sa population (derrière l'Allemagne) et représente 13 %

des habitants de l'Union Européenne. Au cours de l'année 2009, la population française a augmenté de 346 000 habitants, soit une progression de + 0,5 %. Avec 821 000 naissances en 2009, le nombre de nouveaux-nés baisse légèrement, mais reste supérieur à la moyenne des dix dernières années. Le nombre de décès augmente peu.

Espérance de vie

Après une pause en 2008, l'espérance de vie des femmes repart à la hausse. Elle est la plus élevée d'Europe, après l'Espagne ; celle des hommes continue sa progression régulière. L'espérance de vie des femmes progresse de deux mois en 2009 par rapport à l'année précédente. En moyenne, une fille née en 2009 peut espérer vivre 84,5 ans. Chez les hommes, l'espérance de vie progresse de la même façon et s'établit à 77,8 ans. Une grande partie du gain d'espérance de vie est dû au recul de la mortalité observé sur la tranche d'âges des 70-79 ans.

Des unions plus tardives

L'Insee souligne aussi s'agissant des ménages que les couples choisissent de plus en plus fréquemment le Pacs pour officialiser leur union. Ainsi, en 2009, pour trois mariages célébrés, deux Pacs ont été conclus. L'âge au premier mariage et l'âge à l'accouchement continuent d'augmenter, côtoyant les 30 ans. La fécondité se maintient à un niveau élevé en 2009 et figure toujours parmi les plus hautes d'Europe. En France, la moitié des bébés naissent hors mariage.

Pyramide des âges

Au 1er janvier 2010, 24,7 % de la population a moins de 20 ans. Même si cette part dans la population diminue, le nombre de jeunes continue d'augmenter grâce aux nombreuses naissances de ces dernières années. Avec le passage des premières générations du baby-boom dans la tranche d'âges des 60 ans et plus depuis 2007, le nombre des personnes de 20 à 59 ans diminue alors que la part des personnes de 60 ans ou plus continue d'augmenter et atteint 23 % au 1er janvier 2010.

Attractivité des pôles économiques

À partir de 25 ans, les jeunes ont pour la plupart achevé leurs études. Parmi les 3,8 millions de jeunes entre 25 et 29 ans, 75 % se déclarent en emploi et 10 % sont inscrits dans un établissement d'enseignement. L'Insee souligne que le début de la vie active engendre des flux migratoires importants vers les grandes villes et les pôles d'activité économique.

Un quart des jeunes de 25 à 29 ans habitant une aire urbaine a déménagé au cours des cinq années précédant le recensement de 2006. Dans les plus petites aires urbaines de province, un tiers des jeunes de 25 à 29 n'y résidaient pas cinq ans plus tôt.

Fait marquant des dernières campagne de collecte, l'attractivité des zones transfrontalières pour les jeunes adultes de 25 à 29 ans est très nette : Genève-Annemasse, Annecy, Montbéliard, Thionville ou Bâle / Saint-Louis, accueillent 20 % de 25 à 29 ans qui n'y résidaient pas cinq ans plus tôt.

ECONOMIE

Rubans du développement durable - FMVM partenaire officiel en 2010

La Fédération des Maires des Villes Moyennes vient de rejoindre les « Rubans du développement durable » pour l'édition 2010. Ce concours national est animé depuis 2003 par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia. En 2010, il y aura ainsi 18 partenaires des Rubans, dont la plupart des associations d'élus françaises, qui composeront ainsi le jury de sélection.

Les territoires candidats

Les Rubans du développement durable s'adressent à l'ensemble des collectivités territoriales et à leurs groupements : communes, départements, régions, structures intercommunales et parcs naturels régionaux.

Sélection

Initialement, les Rubans du développement durable valorisaient les collectivités pionnières dans la conception et la mise en oeuvre de réalisations singulières et exemplaires, afin de sensibiliser aux bonnes pratiques, de participer à leur mise en avant, d'inciter à leur reproductibilité. Plus de soixante-dix collectivités territoriales ont été distinguées selon cette approche entre 2003 et 2009. Mais, les Rubans ont changé d'échelle depuis 2008. Il s'agit désormais de récompenser des réalisations effectives et une démarche globale. Désormais, le Ruban est attribué aux lauréats pour deux années. Il est désormais plus particulièrement prêté attention aux thématiques suivantes : l'exemplarité de la collectivité locale, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la lutte contre les exclusions et les discriminations, le soutien aux filières de l'économie sociale et environnementale, l'éducation au développement durable, et la coopération internationale.

Des critères exigeants

La candidature de la collectivité porte sur sa politique globale de développement durable concrétisée par des réalisations probantes. Ainsi, trois critères clefs sont examinés tant successivement que dans leur cohérence globale :

- 1) Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable.
- 2) Vision stratégique et plans d'actions.
- 3) Actions réalisées.

Le processus de sélection est rigoureux, et le jury s'avère exigeant. En effet, avant d'obtenir leur labellisation, les

démarches présentées par les collectivités retenues par le jury ont su franchir les étapes difficiles du processus de sélection :

- le dossier de 10 pages envoyé par les candidats, à la suite de l'appel national à candidature, doit répondre aux critères définis d'une politique globale de développement durable.
- le processus de sélection des lauréats, identifié parmi les dossiers de candidature, se fait en deux étapes, par le « comité de pré-sélection » puis par le jury. Les dossiers issus de l'appel national à candidature sont examinés individuellement au filtre d'une grille de lecture (disponible sur le site officiel). Le dossier est instruit par un expert du Comité 21 qui contactera le responsable opérationnel du dossier dans la collectivité candidate.
- le jury, qui se réunira en juillet 2010, est l'étape cruciale dans le processus de labellisation des lauréats. Représentatif de la pluralité des voix et de l'envergure nationale de l'opération, il permet la confrontation des expériences, des connaissances et perceptions de chacun quant à l'avancée du développement durable sur les territoires.

Remise des dossiers

Attention : le dossier de candidature est envoyé dès l'inscription en ligne sur le site officiel et doit être retourné complété avant le 30 mars 2010.

Renseignements :

Site dédié à l'opération, notamment pour télécharger le dossier : <http://www.rubansdudeveloppementdurable.com/>

ECONOMIE

Redécoupage des circonscriptions législatives

En marge des discussions sur les textes portant sur la réforme des collectivités territoriales, les sénateurs ont adopté la semaine dernière le projet de loi de ratification de l'ordonnance du 29 juillet 2009 portant délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés deux jours après que l'Assemblée se soit prononcée favorablement sur le texte. À nombre de députés inchangé (577), ce texte supprime 33 circonscriptions et en crée autant.

Au-delà des conjectures politiques, la refonte partielle de la carte des circonscriptions tend à assurer un meilleur équilibre démographique : les écarts de population dans l'ensemble des circonscriptions délimitées dans les départements passeront d'un rapport de 1 à 6 au vu des chiffres du dernier recensement à un rapport de 1 à 2,4 ; les écarts démographiques entre les circonscriptions d'un même département seront également limités.

Alain Marleix a pris le soin de préciser « qu'il faudra bien évidemment compte-tenu de la méthode adoptée pour établir ces recensements glissants, attendre plusieurs recensements avant d'en tirer des conclusions sur la délimitation des circonscriptions à terme ».

ECONOMIE

Martinique et Guyane Oui à une collectivité unique

Après avoir rejeté il y a quinze jours un référendum sur une autonomie accrue, la Martinique et la Guyane ont accepté dimanche la fusion des conseils régionaux et départementaux. La participation à ce référendum organisé dans ces départements d'Outre-mer a été de 35,8 % en Martinique et 27,4 % en Guyane. Le oui a recueilli une large majorité (respectivement 68,3 % et 57,5 %).

Selon la ministre de l'Outre-mer, qui est chargée de rédiger avant fin 2010 une loi ordinaire définissant la composition de la nouvelle assemblée, le nombre d'élus, le découpage des circonscriptions et le corps électoral, la collectivité unique devrait se mettre en place d'ici deux ans.

ECONOMIE

Haïti - Solidarité des Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont la possibilité de manifester leur solidarité en faveur de la population de Haïti par l'intermédiaire de deux comptes spécifiques, notamment du fonds de concours mis en place par le ministère des Affaires étrangères et européennes. La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) a souhaité initier une démarche de recensement à l'échelle nationale des dons engagés par les collectivités territoriales qui souhaitent manifester leur solidarité en faveur de la population de Haïti.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- recenser les engagements des collectivités territoriales en soutien à Haïti : aide d'urgence humanitaire et reconstruction ;
- mettre en place un outil d'information, de recensement et de coordination des efforts des collectivités territoriales ;
- valoriser les actions des collectivités territoriales françaises.

Le ministère a mis en ligne le jeudi 21 janvier une rubrique spécifique sur la « Solidarité avec Haïti » dans le portail de la coopération décentralisée sur France Diplomatie qui comprend en plus de pages d'information sur les comptes spécifiques et la coopération décentralisée en Haïti, un formulaire en ligne de recensement des engagements des collectivités territoriales. Cet outil se présente sous la forme d'un formulaire en ligne qui permettra de recenser à l'échelle nationale les engagements des collectivités territoriales. A l'heure actuelle, une trentaine de collectivités territoriales françaises interviennent directement à Haïti dans le cadre de la coopération décentralisée.

<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/index.asp>

ECONOMIE

Agenda

2-3 février 2010

Lyon

Bruno Bourg-Broc intervient lors des entretiens du Certu sur « la ville durable : stratégies, méthodes et savoir-faire »
Programme et Bulletin d'inscription sur :

<http://www.lesentretiensducertu.fr/>

ECONOMIE

Réforme des collectivités territoriales - Les sénateurs s'emparent du texte

Alors que le ministère de l'Intérieur ouvre un [site Internet](#) pour expliquer et permettre aux élus et à la population de suivre l'évolution du texte sur la réforme des collectivités territoriales, les sénateurs commencent le marathon des débats .

Rappelons que la semaine dernière, le 19 janvier, les sénateurs ont eu une très longue discussion préalable, qui atteste de l'importance qu'ils attachent à ce texte.

Rappelons aussi que la commission des Lois du Sénat a intégré 151 amendements, dont 128 du rapporteur, Jean-Patrick Courtois, qui a également fait l'objet d'un dépôt de 638 amendements avant le débat en séance publique.

Ondes Moyennes va suivre attentivement l'ensemble des débats et revient sur les derniers travaux en séance publique.

Cette semaine, (les 26, 27 et 28 janvier), les sénateurs entrent dans le vif du sujet. Le débat du 26 janvier a exclusivement porté sur l'article premier relatif à la création du conseil territorial. Les joutes oratoires interminables, la séance s'étant terminée à 23h50, n'ont pas permis de venir à bout du débat sur ce premier article.

Dans leurs argumentaires contre la création du conseiller territorial, les sénateurs de l'opposition ont mis en avant le recours légitime au référendum pour la Martinique et la Guyane, le revendiquant aussi en métropole. Ils ont aussi mis en avant les risques de cumuls et de professionnalisation du futur conseiller territorial, la cantonalisation de fait des régions et le risque de recul de la décentralisation. Qualifiant « d' élu génétiquement modifié », ce nouvel élu qui siégerait dans les deux assemblées, l'opposition a exprimé des craintes pour la démocratie.

De leurs côtés, les sénateurs du groupe centriste ont apporté leur soutien à la création du conseil territorial, mais ont exprimé des réserves sur le mode de scrutin demandant un scrutin uninominal « par respect des territoires » et proportionnel « par respect du pluralisme et de la parité ».

Le groupe de la majorité a quant à lui déploré le phénomène d'obstruction de l'opposition, qui paralyse l'action sénatoriale. Le conseiller territorial est un homme qui se soucie à la fois de son territoire, de la proximité et de la prospective ; »il redonnera de la cohérence aux politiques territoriales. Il permettra de renforcer le couple département-région en garantissant une meilleure coordination entre ces deux niveaux tout en préservant l'ancrage territorial des élus. Il est en quelque sorte la clé de voûte de la réforme », a expliqué le rapporteur du texte, Jean-Patrick Courtois, sénateur-maire de Mâcon.

<http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites>

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi